



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°2663

OBJET

**Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec Réseau31
Travaux de reprise du réseau d'eau potable du secteur Bourg-Evêché,
sur la commune de Rieux Volvestre**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois de septembre, de 17 h 00 à 19 h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Henri BENABENT, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI, Pierre VIEL

EXCUSÉS :

Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Francis MAGDALOU, Alain MAYODON, Jean-Claude SERRES, André VIDAL

ABSENTS :

Raymond BERDOU, Christian LOUBET

PROCURATIONS :

Daniel BESNARD	donne pouvoir à	Jérôme BLASQUEZ
Francis MAGDALOU	donne pouvoir à	Christine TÉQUI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Jérôme BLASQUEZ

Considérant que le SMDEA a été sollicité par Réseau31 pour la reprise du réseau d'eau potable de la commune de Rieux Volvestre (adhérente au SMDEA 09 pour l'AEP) ;

Considérant que la commune de RIEUX VOLVESTRE est adhérente à Réseau31 pour les compétences Assainissement et Gestion des eaux pluviales ;

Que Réseau31 a pour projet la construction d'un collecteur d'eaux pluviales et d'un réseau d'eaux usées rue de l'Evêché, passade de l'Abattoir, Passade des Pèlerins, rue de l'Ort et rue Montagnac, en préalable aux travaux d'aménagement urbains prévus par la commune de Rieux Volvestre ;

Sachant que Réseau31 a proposé de réaliser, en concomitance avec ses travaux d'assainissement, la réhabilitation du réseau d'eau potable sur les secteurs concernés, afin d'en assurer une meilleure coordination et d'en optimiser le coût ainsi que les délais d'exécution.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il est proposé, conformément aux dispositions de L.2422-12 du code de la commande publique, que la maîtrise d'ouvrage de l'opération soit réalisée par le Réseau31, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

Considérant que le SMDEA prendra à sa charge les coûts de travaux et d'études liés à la reprise du réseau d'eau potable.

Oui l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**
Ladite convention.

▪ **AUTORISE,**

Madame la Présidente, à signer tous les documents nécessaires à l'opération et à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec Réseau31 pour les travaux de canalisation d'eau potable sur la commune de Rieux Volvestre.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI

